



Evaluation en continu du Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale et production d'indicateurs

Rapport d'analyse de la contribution du programme FSE 2014-2020
de la Région de Bruxelles-Capitale aux objectifs EU2020
| avril 2019

Par ordre de

Actiris



Table des Matières

1 /	Introduction	3
2 /	Evolution de la situation socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale	5
2.1.	Introduction	5
2.2.	Les objectifs belges définis dans le cadre de la stratégie Europe 2020	5
2.3.	L'emploi: augmenter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans	6
2.4.	L'éducation: diminuer les taux de décrochage scolaire et augmenter la part de la population hautement qualifiée	13
2.5.	Conclusion du diagnostic socio-économique	15
3 /	Evolution des mesures de la programmation FSE 2014-2020 pour la période 2014-2018	16
3.1.	Introduction	16
3.2.	Etat d'avancement financier du FSE	16
3.3.	Nombre de bénéficiaires des mesures du FSE	17
3.4.	Résultats des mesures du FSE	22
3.5.	Conclusion intermédiaire	26
4 /	Conclusion générale	27



1 / Introduction

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 de la Région de Bruxelles-Capitale

Le 19 décembre 2014, le programme opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale a été approuvé. Celui-ci comporte des actions qui s'articulent autour de trois grandes priorités d'investissements :

- ▶ **Axe prioritaire 1** : L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation. Cet axe concentre, selon le PO, 18,24% du soutien total de l'Union Européenne accordé au programme opérationnel (sans tenir compte de l'Initiative Européenne pour la Jeunesse).
- ▶ **Axe prioritaire 2** : L'accès à l'emploi pour les chercheurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle. Cet axe concentre, selon le PO, 41,4% du soutien total de l'Union Européenne accordé au programme opérationnel.
- ▶ **Axe prioritaire 3** : L'inclusion active. Cet axe concentre, selon le PO, 25,17% du soutien total de l'Union Européenne accordé au programme opérationnel.

Le tableau ci-dessous fournit un récapitulatif des actions financées dans le cadre du programme FSE 2014-2020.

Tableau 1: Récapitulatif des actions financées dans le cadre du PO FSE 2014-2020

Axes	Objectifs spécifiques	Actions
Axe 1 : Intégration des jeunes	Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi par le biais d'actions de sensibilisation et de coaching	Service Youth Guarantee / job-coaches Information jeunes - enseignement (JEEP/JUMP)
	Proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois (IEJ)	<i>Les actions dans le cadre de l'IEJ ne font pas l'objet de cette évaluation mais d'une évaluation distincte</i>
Axe 2 : Emploi pour tous	Renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés	Guidance Recherche Active d'Emploi (GRAE)
		Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE)
	Améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi	Consultants Employeurs Vérification des compétences/Pôle de compétence (CDR)

	Améliorer l'accompagnement à l'autocréation d'emploi à travers la création d'un réseau et d'outils adaptés aux besoins des structures régionales	Outil IT - Créa (externe) + Plateforme autocréation de l'emploi (action interne)
	Renforcer la mobilité transnationale des travailleurs via le renforcement qualitatif d'EURES à travers des outils adaptés aux besoins identifiés	EURES
Axe 3 : Inclusion active	Augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail	CPAS (+ 25%) - job-coaches
		Service Link
		Crèches / Structures d'Accueil
	Favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations	Service Diversité / Conseil de la lutte contre la discrimination et de la diversité Clauses sociales

Source : IDEA Consult sur base des documents d'Actiris

Pour chacune de ces actions, des réalisations et résultats ont été définis. Par ailleurs, le PO définit également pour chaque axe le cadre de performance. Ce cadre de performance correspond à l'indicateur de réalisation qui est lié à l'action qui concentre le plus de moyens au sein de la priorité. Des valeurs intermédiaires ont été définies pour 2018 ainsi qu'un objectif final pour l'année 2023.

Conformément au RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au Fonds Social Européen, des évaluations visant à évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact du programme doivent être effectuées. Une évaluation porte, au moins une fois pendant la période de programmation, sur la manière dont le soutien accordé par les Fonds a contribué à la réalisation des objectifs pour chaque priorité. Ces évaluations sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact.

La contribution du programme FSE 2014-2020 de la Région de Bruxelles-Capitale aux objectifs de l'UE 2020

Le présent rapport concerne le deuxième rapport d'évaluation et porte sur la contribution du FSE aux objectifs UE2020 pour la période de 2014 à 2017¹. La stratégie Europe 2020 constitue le cadre de référence stratégique communautaire pour la période de programmation 2014-2020. Cette stratégie intègre cinq objectifs quantifiés en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie, qui ont également été déclinés par pays. Dans ce rapport, il s'agira donc d'évaluer la contribution du FSE aux objectifs liés à l'emploi, la formation et à l'inclusion sociale.

Dans un premier temps, ce rapport effectue une mise-à-jour du diagnostic socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale pour les thématiques suivantes :

- ▶ Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle ;
- ▶ Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.

Ensuite, une analyse des données de suivi et financière de l'ensemble du programme FSE 2014-2020 pour les années 2014 à 2017 est fournie afin d'évaluer les progrès réalisés vers les objectifs du programme.

Enfin, la conclusion analyse les résultats des différentes actions au regard du diagnostic socio-économique et considère la contribution des actions du FSE aux objectifs établis en matière d'emploi.

¹ Les données de l'année 2017 sont les dernières données disponibles de manière finalisée.

2 / Evolution de la situation socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale

2.1. Introduction

Cette partie présente un diagnostic socio-économique de la Région de Bruxelles-capitale (NUTS-2) pour les années 2013 à 2017. Les données 2018 ne sont pas encore disponibles de manière finalisée au moment de la rédaction de ce rapport (mars 2019). En effet, celles-ci sont uniquement disponibles de manière provisoire en raison de données concernant la population active totale en 2018 non finalisée. Nous avons donc choisi de ne pas mentionner ces données provisoires dans ce rapport.

Ce diagnostic permet d'évaluer l'évolution du marché du travail bruxellois depuis le lancement du programme opérationnel en 2014. Pour ce faire, nous rappelons dans un premier temps les objectifs et indicateurs belges définis dans le cadre de la stratégie Europe 2020 au niveau de l'emploi et de l'éducation. Ensuite, nous procédons à une analyse spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale au regard des indicateurs suivants :

- le taux d'emploi;
- le taux de chômage;
- les taux de chômage par publics-cibles;
- le taux de décrochage scolaire et du taux de NEET;
- le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire.

2.2. Les objectifs belges définis dans le cadre de la stratégie Europe 2020

Evolution positive de la situation socio-économique bruxelloise depuis 2013

La stratégie Europe 2020 définit plusieurs objectifs à atteindre en matière notamment d'emploi, d'éducation, de pauvreté et d'exclusion sociale.

- Dans ce cadre, en matière d'emploi, les autorités belges se sont fixées pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à l'horizon 2020.

Par ailleurs, conformément aux lignes directrices pour l'emploi, les autorités belges se sont fixés des sous-objectifs :

- ✓ Un taux d'emploi des femmes de 69% ;
- ✓ Un taux d'emploi des travailleurs âgés de 50% ;
- ✓ Un taux de jeunes qui ne sont ni actifs, ni à l'emploi, ni à l'enseignement ni en formation (NEET) de 8,2% ;
- ✓ Un écart entre le taux d'emploi des Belges et des citoyens non EU de moins de 16,5 de points de pourcentage.
- En matière d'enseignement et de formation, deux objectifs ont été définis :
 - ✓ Un taux de décrochage scolaire inférieur à 9,5% ;
 - ✓ Porter la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur à 47%.
- En matière de cohésion sociale, l'objectif fixé est de réduire de 380.000 personnes le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans le cadre de ce rapport, nous n'aborderons toutefois pas cet objectif car les actions développées dans le PO FSE ne sont pas directement liées à cette dimension.



Ces objectifs doivent être atteints au niveau national et non au niveau des régions. Il est cependant intéressant d'évaluer la situation socio-économique bruxelloise au regard des objectifs fixés sur le plan national pour estimer la contribution du PO FSE de la région de Bruxelles-Capitale.

Le tableau ci-dessous reprend de manière globale les objectifs fixés au niveau belge en termes d'emploi ainsi que la situation bruxelloise en 2013 et en 2017².

Depuis 2013, nous observons une forte amélioration de la situation socio-économique bruxelloise sur l'ensemble des objectifs. Toutefois, malgré cette évolution, la plupart des objectifs n'ont pas été atteints. Seul l'objectif portant sur la part de population âgée de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est largement dépassée (54,4% pour un objectif de 47%).

Tableau 2 : Objectifs belges définis dans la stratégie Europe 2020

Objectifs	Bruxelles		Belgique 2020 ³
	2013	2017	Objectifs
Taux d'emploi (20-64 ans)*	56,8%	60,8%	73,2%
Sous-objectifs:			
Taux d'emploi des femmes (20-64 ans)*	52,4%	54,6%	69,1%
Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)***	43,6%	48,5%	50%
NEET – part des jeunes qui ne travaillent pas et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation, Eurostat**	18,7%	13,3%	8,2%
Différence entre le taux d'emploi des Belges et le taux d'emploi des citoyens non-EU (20-64 ans)***	n.d%	19,1%	Moins de 16,5%
Taux de décrochage scolaire**	17,7%	12,9%	9,5%
Part de la population âgée de 30 à 34 ans possédant un diplôme de l'enseignement supérieur **	45,8%	54,4%	47%

Source : * VIEW.BRUSSELS (anciennement Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail et de la formation, ** Eurostat, *** Statbel, Enquête sur les forces de travail.

Dans les sections suivantes, nous procédons à une analyse approfondie de la situation socio-économique bruxelloise et de son évolution sur base des objectifs définis dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et au regard de la situation des deux autres régions.

2.3. L'emploi: augmenter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans

Le taux d'emploi s'améliore mais il est encore largement en-deçà de l'objectif belge

Dans le cadre des priorités Europe 2020, un taux d'emploi de 75% doit être atteint. En Belgique, l'objectif a été fixé à 73,2% pour l'année 2020. En 2017, la région bruxelloise comptait 795.839 personnes âgées de 15 à 64 ans qualifiées de « personnes en âge de travailler ». (Il est important de remarquer que les objectifs européens en termes de taux d'emploi portent sur la population des personnes âgées de 20 à 64 ans. Cette tranche d'âge n'est toutefois pas disponible pour les données bruxelloises relatives aux personnes en âge de travailler).

² En raison de ruptures statistiques, il est cependant important d'analyser ces évolutions avec prudence. En effet, en ce qui concerne le taux de décrochage scolaire, on note entre 2013 et 2017 une rupture de série en 2014 liée à l'introduction de la nouvelle classification internationale type de l'éducation (ISCED 2011) remplaçant la classification précédente (ISCED 1997). Par ailleurs, tant pour le taux de décrochage scolaire que pour le taux de NEET, on observe par ailleurs en 2017 une rupture de série qui touche également l'ensemble des résultats belges de l'EFT. Cette rupture de série résulte de la profonde réforme de la manière dont l'Enquête sur les forces de travail est réalisée en Belgique. Ainsi, à partir de 2017, un panel rotatif et différentes méthodes de collecte des données sont utilisés (premier entretien en face à face puis, par la suite, trois enquêtes de suivi auxquelles les ménages répondent via web ou par téléphone). La méthode de pondération a également fortement été revue. De manière générale, il faut garder à l'esprit que les chiffres issus de l'EFT ne sont pas absolus, mais bien des approximations basées sur l'extrapolation d'un échantillon aléatoire de la population belge. Il importe donc toujours de les interpréter avec les réserves d'usage.

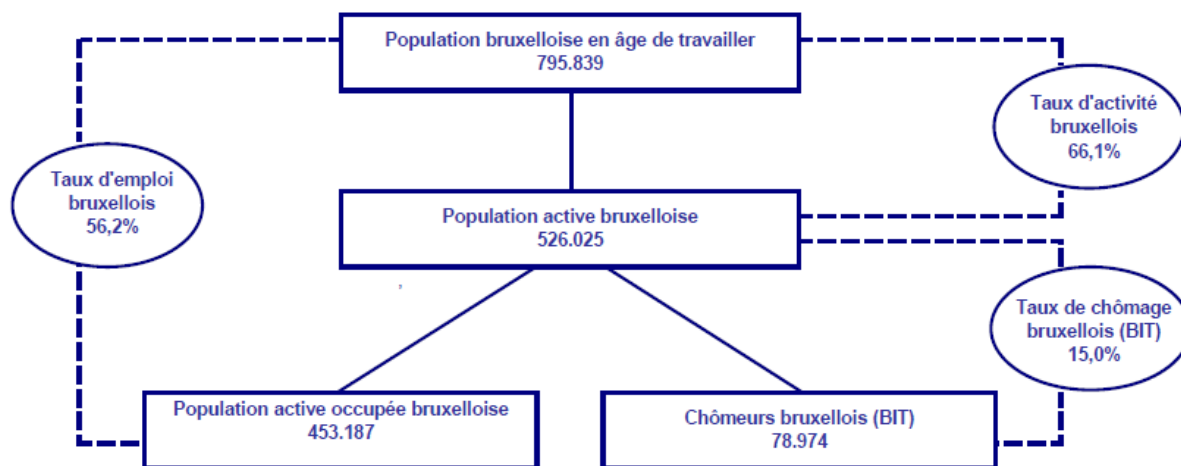
³ La Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas d'objectifs régionalisés.

Toutes les personnes en âge de travailler ne sont pas actives, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi, car aux études, au foyer ou encore en incapacité de travail. La population active se composait en 2017 de 526.025 personnes dont 453.187 personnes en emploi et 78.974 chômeurs.

Au final, 56,2% des bruxellois âgés de 15 à 64 ans et 60,8% des bruxellois âgés de 20 à 64 ans étaient à l'emploi à Bruxelles en 2017. Ce dernier pourcentage reste bien éloigné de l'objectif belge pour l'année 2020 (qui s'élève à 73,2%).

Le schéma ci-dessous résume le taux d'activité, le taux de chômage et le taux d'emploi en région de Bruxelles-capitale en 2017 pour la population âgée de 15 à 64 ans.

Figure 1: Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage en 2017 en RBC pour la population de 15 à 64 ans



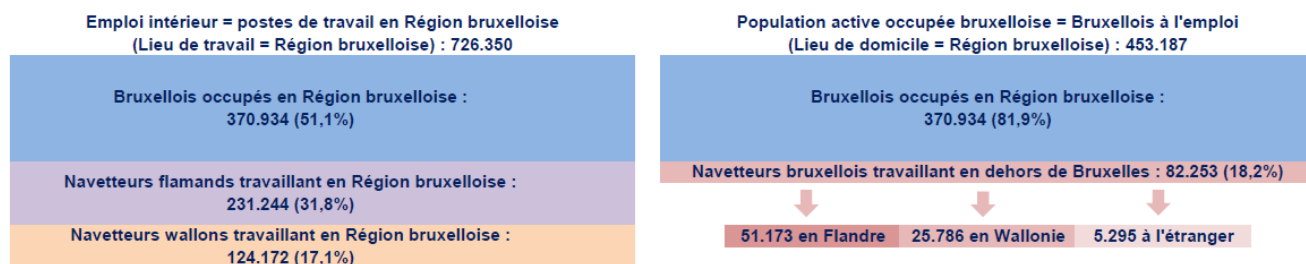
Source : View.brussels (Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) sur base des données du SPF Economie -DGSIE (EFT).

Pour comprendre la structure du marché du travail bruxellois, il est important de noter que celui-ci est caractérisé par une forte disparité entre la population active occupée et l'emploi intérieur. L'emploi intérieur se rapporte à l'ensemble des emplois situés en région de Bruxelles-Capitale, qu'ils soient ou non occupés par des résidents bruxellois tandis que la population active bruxelloise recouvre l'occupation des Bruxellois indépendamment de leur lieu de travail.

En Région bruxelloise, l'emploi intérieur est bien plus important que la population active occupée. En 2017, on comptait 726.350 postes de travail alors que le nombre de Bruxellois à l'emploi était de 453.187.

Comme l'illustre bien la figure suivante, la région se caractérise par un important phénomène de navettes de travailleurs provenant des deux autres régions du pays. Ce phénomène a toutefois commencé à fléchir pour connaître une baisse de 6,4% au cours de ces 10 dernières années. Le taux de navette entrante est, en 2017, de 48,9% et plus d'un emploi sur deux est à présent occupé par un Bruxellois. Cette évolution reflète ainsi l'amélioration du taux d'emploi des bruxellois.

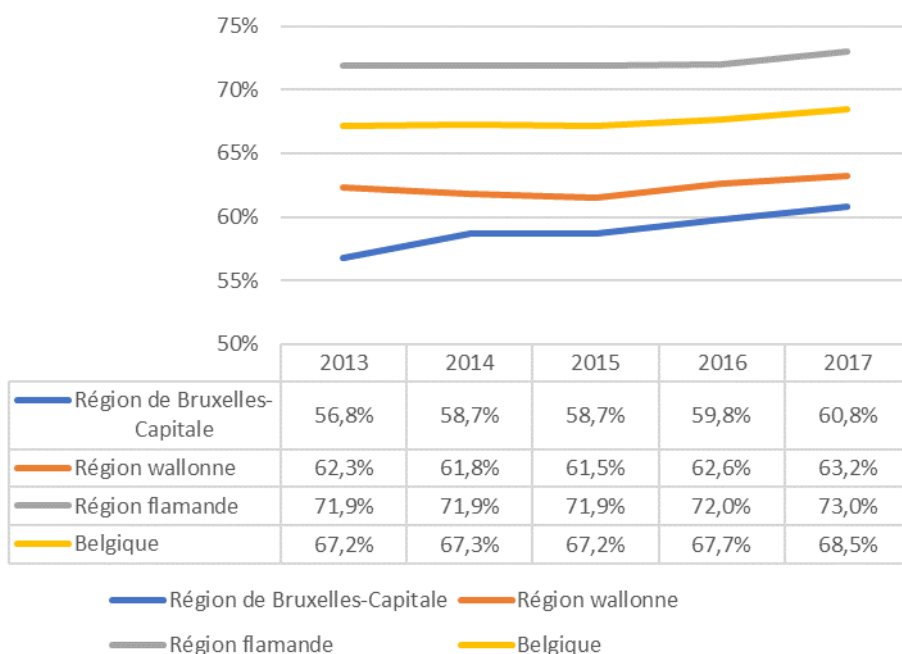
Figure 2: Distinction population active occupée bruxelloise et emploi intérieur en RBC (2017)



Source : View.brussels (Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) sur base des données du SPF Economie -DGSIE (EFT).

Depuis 2013, le taux d'emploi est en constante augmentation

Figure 3: Evolution du taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans



Source : IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données du SPF Economie-DGSIE (EFT)

Depuis 2013, la région de Bruxelles-Capitale a connu une évolution significative de son taux d'emploi : + 4 points de pourcentage entre 2013 et 2017, tandis que l'augmentation au niveau belge reste à +1,3 points. Il s'agit de la région belge qui a connu la plus grande croissance de son taux d'emploi depuis ces dernières années. Toutefois, malgré cette amélioration, Bruxelles connaît toujours le taux d'emploi le plus bas du pays.

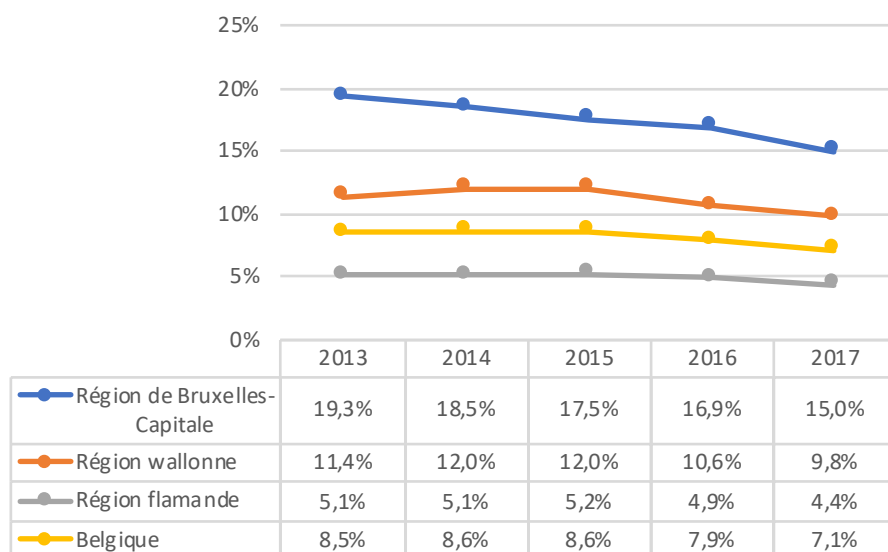
Notons par ailleurs qu'avec un taux d'emploi de 68,5%, la Belgique est encore loin de l'objectif fixé pour 2020 (73,2%). Seule la Flandre a aujourd'hui un taux d'emploi proche de l'objectif fixé.

Le taux de chômage des bruxellois est en baisse constante depuis 2013

Comme d'autres grandes villes européennes, Bruxelles connaît un taux de chômage important. Celui-ci atteint 15% en 2017. Alors que le taux de chômage des bruxellois était en hausse constante depuis 2008, il connaît à présent une baisse importante depuis 2013 où il avait atteint un pic de 19,3%.

La Région bruxelloise est par ailleurs la seule région belge à connaître une évolution à la baisse aussi importante (une diminution de 4,3 points de pourcentage vers -1,4 points pour la Belgique). Toutefois, malgré cette baisse, elle continue à enregistrer un taux de chômage bien plus élevé que les deux autres régions du pays (9,8% en région wallonne et 4,4% en région flamande).

Figure 4: Evolution du taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans depuis 2013



Source : IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données de SPF Economie-DGSIE (EFT)

La situation professionnelle des jeunes, des peu qualifiés et des ressortissants de nationalité étrangère présente une évolution favorable

En raison de la structure socio-économique spécifique de la région de Bruxelles-capitale, certaines catégories socioprofessionnelles sont davantage confrontées au chômage et à l'exclusion. Les jeunes, les plus de 50 ans, les personnes faiblement qualifiées et les ressortissants de nationalité non-européenne sont les profils les plus à risque. Le tableau ci-dessous montre qu'à Bruxelles, les jeunes, les personnes faiblement qualifiées et les ressortissants de nationalité non-européenne restent confrontés au chômage de manière plus significative que dans les deux autres régions du pays.

Tableau 3: Taux de chômage par caractéristiques de profil (2017)

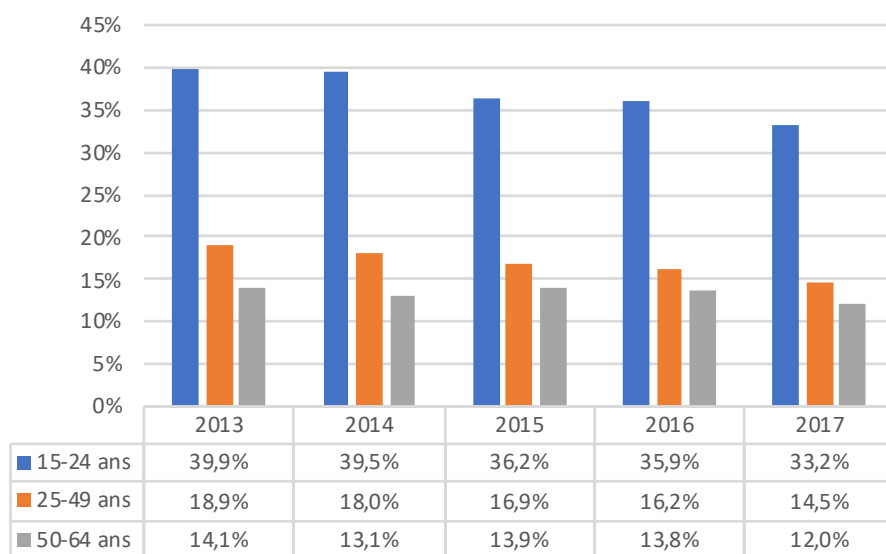
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Total	Total	15,00%	4,40%	9,80%	7,10%
Sexe	Hommes	15,10%	4%	10,50%	7,20%
	Femmes	14,90%	4,80%	9,00%	7,10%
Age	15-24 ans	33,20%	12,80%	29,00%	19,30%
	25-49 ans	14,50%	3,60%	9,10%	6,50%
	50-64 ans	12,00%	3,90%	6,70%	5,40%
Qualification	Faiblement qualifié	27,40%	8,60%	19,40%	14,80%
	Moyennement qualifié	18,10%	4%	10,80%	7,20%
	Hautement qualifié	8,30%	3,30%	4,70%	4,30%
Nationalité	Nationalité belge	14,80%	3,70%	9,20%	6,20%
	Nationalité européenne	10,40%	8,80%	10,90%	10%
	Nationalité non européenne	29,20%	20,30%	27,50%	25,00%

Source : IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données de SPF Economie-DGSIE (EFT)

Nous revenons ici de manière plus approfondie sur chacun des publics-cibles et l'évolution de leur situation depuis 2013. Comme décrit ci-dessous, des évolutions positives peuvent être observées pour plusieurs groupes cibles de demandeurs d'emploi.

- **Les jeunes de moins de 25 ans** : Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteint, en 2017, 33,20% à Bruxelles alors que la moyenne belge est de 19,30%. Si le taux de chômage des jeunes bruxellois est encore très important, il connaît pourtant une baisse constante depuis 2013. En 2013, près de 40% des jeunes étaient alors au chômage. Les différentes mesures lancées en faveur des jeunes depuis 2013 dans le cadre de l'Initiative Emploi des Jeunes et de la Garantie pour la jeunesse pourraient être à l'origine de cette amélioration significative de la situation des jeunes sur le marché du travail.
- **Les plus de 50 ans** : En comparaison avec les autres catégories d'âge, les Bruxellois de plus de 50 ans sont un peu moins confrontés au chômage. Toutefois, la part de travailleurs de plus de 50 ans au chômage reste plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions et elle ne connaît depuis 2013 qu'une légère diminution au regard des diminutions constatées pour les autres catégories d'âge.

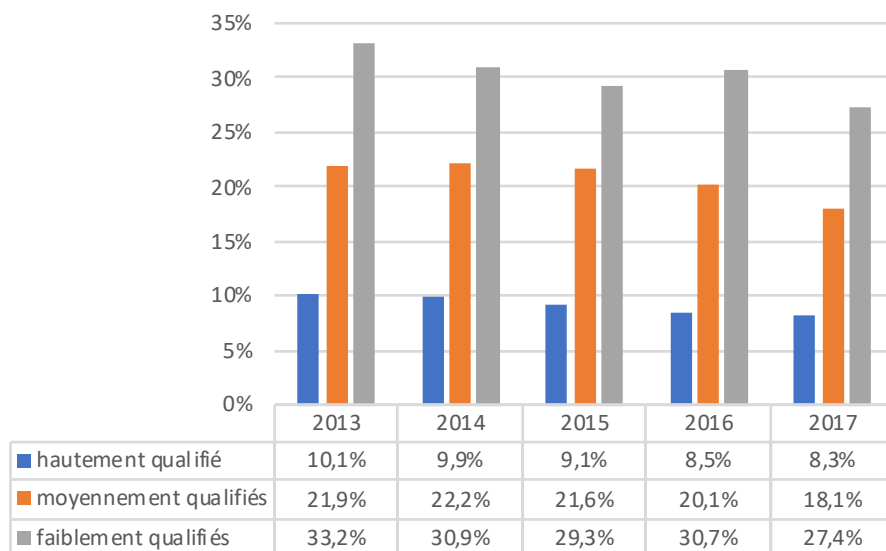
Figure 5: Evolution du taux de chômage à Bruxelles selon la classe d'âge (2013-2017)



Source : IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données de SPF Economie-DGSIE (EFT)

- **Les personnes faiblement qualifiées** : le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées est toujours particulièrement élevé à Bruxelles. Il est d'ailleurs trois fois plus élevé que celui des personnes les plus qualifiées (27,4% contre 8,3%). Il est néanmoins important de noter que si toutes les catégories ont connu une baisse de leur taux de chômage, le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées connaît la baisse la plus importante depuis 2013 (-5,8 points, de 33,2% en 2013 vers 27,4% en 2017).

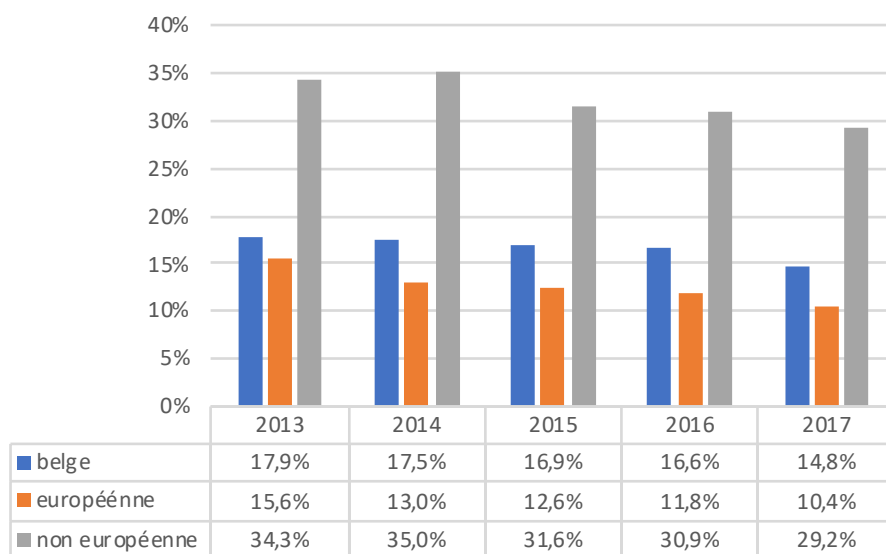
Figure 6: Evolution du taux de chômage selon le niveau de qualification (2013-2017)



Source: IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données de SPF Economie-DGSIE (EFT)

- **Les ressortissants de nationalité étrangère** : L'accès à l'emploi pour les ressortissants de nationalité non européenne reste particulièrement difficile à Bruxelles mais également dans les deux autres régions du pays. Bruxelles enregistre toujours le taux de chômage le plus élevé pour les ressortissants non-européens (29,2%) mais la Wallonie a le taux de chômage le plus élevé pour les ressortissants européens (10,90%). A Bruxelles, le taux de chômage des ressortissants non-européens est néanmoins en forte baisse.

Figure 7: Evolution du taux de chômage selon la nationalité (2013-2017).



Source: IDEA Consult sur base des calculs de View.brussels sur base des données de SPF Economie-DGSIE (EFT)



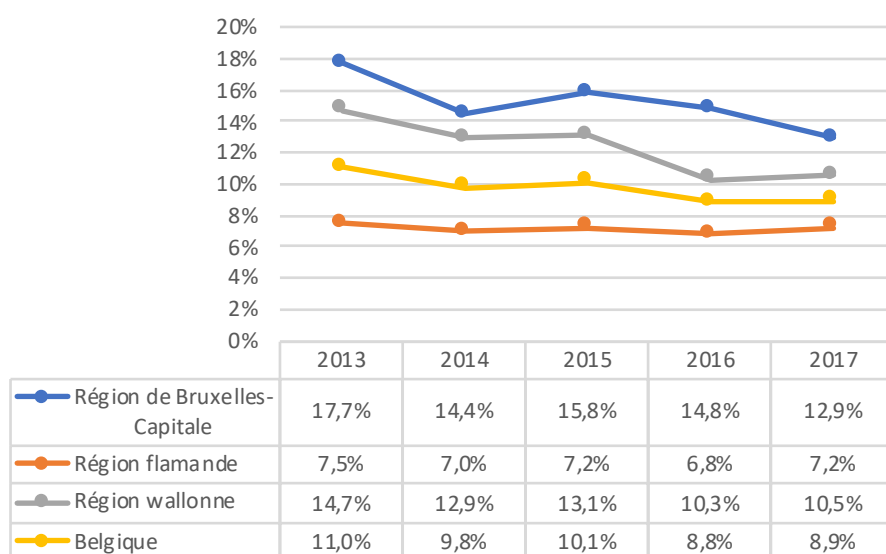
2.4. L'éducation: diminuer les taux de décrochage scolaire et augmenter la part de la population hautement qualifiée

Le décrochage scolaire et le nombre de NEET's en baisse depuis 2013

Dans le cadre la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de décrochage scolaire de moins de 9,5%. Cet objectif a été atteint au niveau national en 2016.

En 2017, le taux de décrochage scolaire à Bruxelles atteint 12,9% et dépasse encore largement l'objectif fixé. Il est par ailleurs plus élevé à Bruxelles que dans les deux autres régions du pays (7,2% en région flamande et 10,5% en région wallonne). Notons toutefois l'évolution positive dans les trois régions et plus particulièrement à Bruxelles où la baisse du décrochage scolaire est la plus importante (-4,8 points vers -2,1 points pour la Belgique).

Figure 8: Evolution du taux de décrochage scolaire de 2013 à 2017 dans les trois régions



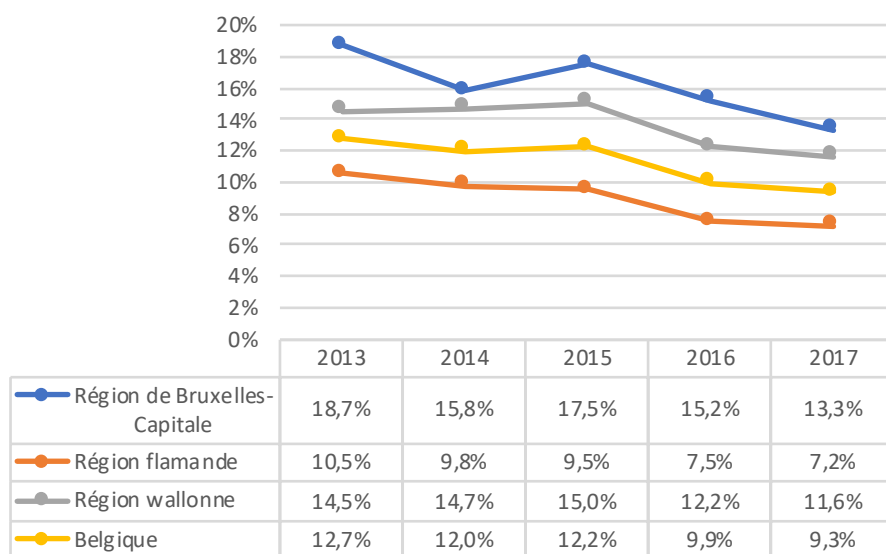
Source: IDEA Consult sur base des données d'Eurostat⁴

Le taux de NEET (de l'anglais « not in Employment, Education or Training ») représente le pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est donc pas considéré parmi les inactifs.

Alors que le taux de NEET est en baisse dans les trois régions, l'objectif fixé à 8,5% au niveau national n'est pour le moment atteint que dans la région flamande depuis l'année 2016. La Région de Bruxelles-Capitale connaît le taux le plus élevé de NEET avec un taux de 13,3% en 2017 qui dépasse encore très largement la moyenne belge de 9,3%. On peut toutefois observer une évolution très favorable depuis 2013 (-5,4 points de pourcentage).

⁴ En ce qui concerne le taux de décrochage scolaire, on note entre 2013 et 2017 une rupture de série en 2014 liée à l'introduction de la nouvelle classification internationale type de l'éducation (ISCED 2011) remplaçant la classification précédente (ISCED 1997). Les évolutions doivent donc être interprétées avec prudence.

Figure 9: Evolution du taux de NEET (15 à 24 ans) de 2013 à 2017 dans les trois régions

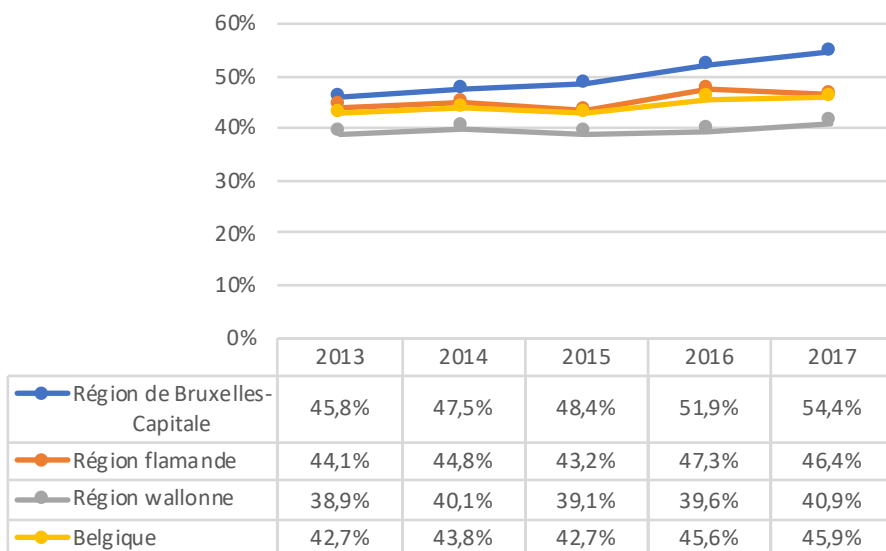


Source : IDEA Consult sur base des données d'Eurostat⁵

Bruxelles dépasse l'objectif fixé en termes de diplômés de l'enseignement supérieur

La stratégie Europe 2020 fixe l'objectif d'avoir au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent. La Belgique a fixé cet objectif à 47%. En 2017, la Région de Bruxelles-Capitale compte un taux de 54,4% de diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 30 à 34 ans. Bruxelles est ainsi la seule région du pays à dépasser l'objectif. Observons également que la région bruxelloise connaît une évolution plus forte que les deux autres régions du pays et plus particulièrement depuis 2015 (+ 6 points de pourcentage).

Figure 10: Evolution de la part des 30 à 34 ans avec un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire de 2013 à 2017



Source : IDEA Consult sur la base des données d'Eurostat⁶

⁵ Rupture de série à partir de 2017

⁶ Rupture de série en 2014 et en 2017

2.5. Conclusion du diagnostic socio-économique

Embellie du marché du travail bruxellois. L'activation des plus défavorisés reste préoccupante

Ce diagnostic de la situation socio-économique bruxelloise a permis de montrer que la Région de Bruxelles-Capitale connaît depuis 2013 une évolution favorable quant à l'ensemble des indicateurs en matière d'emploi et d'éducation.

Le taux d'emploi augmente et n'a jamais été aussi élevé depuis plusieurs décennies tandis que le taux de chômage est en baisse constante. Tout particulièrement, la situation des personnes les plus vulnérables et les plus concernées par un chômage de longue durée (les jeunes, les faiblement qualifiés et les ressortissants de nationalité étrangère) connaît une évolution favorable.

Par ailleurs, la situation des jeunes, préoccupante après la crise de 2008, s'améliore de manière significative. Leur taux de chômage est au plus bas et les taux de décrochage scolaire et de NEET sont en baisse régulière depuis plusieurs années.

Toutefois, malgré ces évolutions positives, le taux de chômage des bruxellois reste particulièrement élevé. Il est d'ailleurs le plus élevé du pays en comparaison des taux observés dans les deux autres régions. La situation des personnes défavorisées est également plus préoccupante à Bruxelles qu'en région flamande ou en région wallonne.

Enfin, au regard des objectifs de la Stratégie EU 2020, la plupart des objectifs sont encore loin d'être atteints à l'exception du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Ceci témoigne du paradoxe de la capitale dont la main d'œuvre disponible est composée d'une part de la population la plus diplômée du pays et d'autre part d'un public peu qualifié et très éloigné du marché du travail. Ainsi, l'activation des publics les plus défavorisés reste un défi majeur pour la région de Bruxelles-Capitale.



3 / Evolution des mesures de la programmation FSE 2014-2020 pour la période 2014-2018

3.1. Introduction

Dans cette partie, nous procédons à une analyse de suivi de l'ensemble du programme FSE 2014-2020 pour les années 2014 à 2018. Dans cet objectif, nous procédons à l'examen des données financières et des données relatives à la réalisation des actions (nombre de bénéficiaires, nombres d'actions réalisées) afin d'évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs fixés.

3.2. Etat d'avancement financier du FSE

Le budget utilisé en 2018 est estimé à 20% de l'enveloppe totale

L'enveloppe financière engagée dans le PO FSE représente un montant total de 93.263.551,92 € qui se répartit de la manière suivante : 75.623.221,92 € pour le FSE et 17.613.330 € pour l'IEJ. En 2017, un ajustement technique ainsi qu'une nouvelle enveloppe IEJ (IEJ bis) sont venus s'ajouter au budget initial.

Après modification budgétaire, l'enveloppe financière engagée pour la période de programmation 2014-2020 s'élève donc à un montant total de 101.970.817 € qui se répartit comme suit :

- 75.865.516 € pour le FSE (74,4% du budget alloué)
- 26.105.301 € pour l'IEJ (100% du budget alloué pour ce fonds et 25,6% de l'enveloppe totale)

Ces nouveaux montants ont nécessité une révision du PO qui a été validée par la Commission européenne le 22 décembre 2017. Cette nouvelle enveloppe IEJ a impliqué la libération de moyens équivalents FSE (33,33%), comblée en partie par l'ajustement technique et la modification de projets dans l'axe 2 pour atteindre une quote-part FSE d'un montant équivalent.

Le tableau suivant montre l'état financier des différentes actions au 30/11/2018.

Tableau 4: Etat financier des actions au 30/11/2018

Axe	Budget total	Taux de cofinancement	quote-part CE	Quote-part publique	Consommation totale au 30/11/2018	Taux de consommation
Axe 1	7.121.086 €	50%	871.738 €	871.738 €	1.743.475 €	24,5%
Axe 1 IEJ	26.105.301 €	66,7%	4.219.564 €	2.109.466 €	6.329.030 €	24,2%
Axe 2	38.567.678 €	50%	4.559.921 €	4.559.921 €	9.119.842 €	23,7%
Axe 3	26.254.210 €	50%	1.336.906 €	1.336.906 €	2.673.812 €	10,2%
AT	3.922.542 €	50%	266.770 €	266.770 €	533.540 €	13,6%
Total	101.970.817 €	55,17%	11.254.899 €	9.144.801 €	20.399.700 €	20%

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris

En ce qui concerne les trois axes du PO FSE hors IEJ (et hors assistance technique), la consommation du budget s'élevait à 13.537.129 € au 30/11/2018 sur un financement total de 71.942.974, ce qui équivaut à un taux de consommation de 19%. Ainsi en quatre ans, un peu moins d'un cinquième du budget a été consommé.

Si le démarrage des actions et l'intégration progressive des bénéficiaires a permis d'expliquer la faible consommation dans les premières années de la programmation, le taux de consommation constaté quatre ans après le début du programme se maintient à un faible niveau. Le budget étant valide jusqu'en 2023, il nous semble important d'attirer l'attention sur la nécessité d'accélérer le rythme d'utilisation du budget pour les années à venir.

3.3. Nombre de bénéficiaires des mesures du FSE

Les actions cofinancées par le FSE ont atteint près de 39% de DEI bruxellois en 2017

Le tableau ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires par axe et leur évolution de 2014 à 2017⁷. L'axe 1 qui concerne plus spécifiquement l'emploi des jeunes est l'axe qui a obtenu au final le moins de bénéficiaires car sur quatre ans il couvre 14% des bénéficiaires. Ce résultat peut s'expliquer par la spécificité du public concerné (les jeunes âgés de 18 à 29 ans). Entre 2014 et 2017, le nombre de jeunes touchés par les actions de l'axe 1 a connu une croissance constante pour ensuite se stabiliser à 5.079 jeunes en 2017.

L'axe 2 ('emploi pour tous') a touché 32% des bénéficiaires tandis que les actions de l'axe 3 sont celles qui ont bénéficié au plus grand nombre avec une part de 54% de 2013 à 2017. Ces deux axes ont connu une croissance du nombre de leurs bénéficiaires entre 2016 et 2017.

En 2017, les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Région de Bruxelles-Capitale s'élevaient à 93.392 tandis que les mesures FSE ont été adressées à 36.283 bénéficiaires. En tenant compte, toutefois, qu'une même personne peut avoir bénéficié de plusieurs mesures, il est intéressant d'établir le rapport entre les deux et de constater que les actions cofinancées par le FSE ont touché en 2017 près de 39% des DEI bruxellois. Cette part a connu une belle évolution depuis 2014: en 2014, 14% des DEI étaient concernés, 26% en 2015 et 34% en 2016.

Tableau 5: Nombre et part des bénéficiaires selon les axes de 2014 à 2017

	2014		2015		2016		2017		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Axe 1	2.154	14%	3.451	13%	4.861	15%	5.079	14%	15.545	14%
Axe 2	0	0%	12.626	47%	11.044	33%	12.791	35%	36.461	32%
Axe 3	13.501	86%	10.973	41%	17.330	52%	18.413	51%	60.217	54%
Total	15.655	100%	27.050	100%	33.235	100%	36.283	100%	112.223	100%
Total % DEI	14%		26%		34%		29%			

Source : IDEA Consult sur base de données d'Actiris

Les actions du PO FSE s'adressent principalement aux personnes identifiées comme vulnérables sur le marché du travail bruxellois

Le tableau suivant examine les bénéficiaires des trois axes selon leur profil (genre, âge, qualification) :

- Les trois axes s'adressent de manière équilibrée aux hommes et femmes. Il y a une part légèrement plus élevée de participants masculins que féminins dans l'axe 1 alors que la situation inverse s'observe dans les deux autres axes. Notons que sur le marché du travail, le taux de chômage des hommes est légèrement plus élevé que celui des femmes.
- L'analyse en termes d'âge montre que, sans surprise, l'axe 1 atteint son public-cible car près de 80% des jeunes participants ont moins de 25 ans. Les jeunes de moins de 25 ans représentent, tout de même, près de 18% des participants des deux autres axes. D'autre part, les axes 2 et 3 comprennent respectivement 5% et 4% des personnes âgées de plus de 54 ans.
- Les participants faiblement et moyennement qualifiés constituent la part la plus importante du public touché par les actions du FSE. L'Axe 1 s'est adressé principalement à des jeunes disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (43%) et des jeunes disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (52%). L'axe 2 et tout particulièrement l'axe 3 se sont adressés principalement aux personnes faiblement qualifiées (avec des taux respectifs de 56% et 79%).

⁷Notons que l'axe 2 n'avait pas encore été mis en œuvre en 2014 et qu'il n'y a donc pas de données disponibles.

Cette analyse en termes de profils permet de montrer que les différentes actions du PO FSE s'adressent en priorité aux publics les plus vulnérables sur le marché de l'emploi et qui ont été identifiés comme un des défi principal de la région dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Figure 11: Profils des bénéficiaires des différents axes sur base des données cumulées 2014-2017

		Axe 1		Axe 2		Axe 3	
		#	%	#	%	#	%
genre	hommes	8 525	54,8%	18 156	49,8%	29 271	48,6%
	femmes	7 020	45,2%	18 304	50,2%	30 946	51,4%
age	moins de 25 ans	12 237	78,7%	6 408	17,6%	11 343	18,8%
	Plus de 54 ans	-	0,0%	1 760	4,8%	2 143	3,6%
qualification	peu qualifié	6 622	42,6%	20 559	56,4%	47 338	78,6%
	moyennement qualifié	8 134	52,3%	9 834	27,0%	8 568	14,2%
	fortement qualifié	591	3,8%	6 043	16,6%	3 706	6,2%
Total		15 545	100%	36 460	100%	60 217	100%

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris

Hausse constante du nombre de bénéficiaires et d'actions réalisées

Le tableau suivant s'intéresse plus spécifiquement aux nombres de bénéficiaires et aux nombres d'actions menées pour chacune des mesures entre 2014 et 2017. Globalement, on peut constater que la plupart des mesures ont connu depuis 2014 une hausse du nombre de bénéficiaires et d'actions menées.

Notons que à la suite de l'augmentation des budgets IEJ2, les actions liées à l'autocréation d'emploi et les conseillers détachés dans les Centres de Référence ont été retirées du programme afin de dégager des moyens FSE. Ce qui explique l'absence d'actions comptabilisées pour l'année 2017. Ces actions sont néanmoins toujours subsidiées par la Région.

Tableau 6: vue globale des bénéficiaires/résultats par mesure

			2014	2015	2016	2017	Cumulé 2014-2017
Axe 1	Youth guarantee	Nombre de chercheurs d'emploi de moins de 30 ans qui terminent leur stage ou leur emploi ou qui travaillent à la fin de leur participation	2.103	2.933	3.733	4.435	13.204
	JEEP/JUMP	Nombre d'élèves qui ont obtenu un job d'étudiant	-	800	364	595	1.759
		Nombre de classes touchées par des actions de sensibilisation/information	-	124	202	194	520
Axe 2	GRAE	Nombre de participants	-	6.361	5.102	5.299	16.762
	ARAE	Nombre de participants	-	5.484	5.167	7.492	18.143
	Consultants employeurs	Offre d'emploi enregistrées	26.098	28.186	28.933	34.808	118.025
		Contacts avec les employeurs	20.565	20.791	30.328	36.855	108.539
	CDR ⁸	Contacts individuels pris avec les chercheurs d'emploi	4.052	5.288	4.355	-	13.695
		Actions d'évaluation des compétences	921	632	419	-	1.972
	IT-Créa	Professionnels utilisateurs de l'outil	49	74	74	-	197

⁸ A la suite de l'augmentation des budgets IEJ2, les actions liées à l'autocréation d'emploi et les conseillers détachés dans les Centres de Référence ont été retirées du programme afin de dégager des moyens FSE. Ces actions sont toujours subsidiées par la Région.

A x e 3	plateforme autocréation de l'emploi	Professionnels de l'aide à la création de son emploi contactés afin de participer à la plateforme	55	55	55	-	165
		Professionnels d'aides à la création de son emploi membre de la plateforme de réseautage	14	16	16	-	46
	EURES	Outils de communication créés	-	9	2	-	11
		Déplacements à l'étranger pour renforcement du réseau	-	18	7	12	37
		Actions chercheurs d'emploi « démarches de mobilité » encodées dans IBIS	-	1.245	26.207	1.587	29.039
		Actions employeurs encodées dans CRM	n.a	215	581	-	796
	CPAS	Nombre de participants	13.501	10.415	15.728	16.350	55.994
	Link	Nombre de participants	-	374	1.415	1.568	3.357
	Crèches	Nombre de bénéficiaires	-	184	186	186	556
	Service diversité	Actions d'échange de pratiques professionnelles	87	130	178	589	984
		Nombre de nouvelles entreprises conventionnées dans le cadre d'un plan diversité	7	11	14	18	50
	Clauses sociales	Nombre d'entreprises différentes contactées	24	29	16	21	90
		Clauses sociales où Actiris est intervenu dans un rôle de conseil, de rédaction ou d'orientation	40	43	35	45	163

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris



La plupart des mesures ont atteint un taux de réalisation de plus de 60%

Nous examinons dans le tableau suivant le taux de réalisation des mesures mises en œuvre de 2014 à 2017 au regard des valeurs cibles établies pour 2023. La plupart des mesures examinées dans ce tableau dépassent un taux de réalisation de 60%. Seules quelques mesures ont un taux de réalisation inférieur notamment dans le cadre d'EURES (nombre de déplacement à l'étranger pour renforcement du réseau, 46%), au sein du service diversité (nombre de nouvelles entreprises conventionnée, 17%) et des clauses sociales (nombre d'entreprises différentes contactées, 30%). Par ailleurs, de nombreuses mesures ont dépassé largement leur objectif dont notamment le nombre d'actions d'échange de pratiques professionnelles au sein du service diversité (394%) ou encore le nombre de clauses sociales où Actiris est intervenu (136%).

Tableau 7: Taux de réalisation des mesures

Mesures	Actions	valeur cumulée (2014-2017)	valeur cible (2023)	Taux de réalisation
Axe 1: Intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi				
JEEP/JUMP	Nombre de classes touchées par les actions de sensibilisation et d'information	520	300	173%
	Nombre d'élèves auxquels un job d'étudiant a été offert	1759	1.800	98%
Youth Guarantee	chercheurs d'emploi de moins de 30 ans qui terminent leur stage ou leur emploi ou qui travaillent à la fin de leur participation	422	2.100	20% ⁹
	chercheurs d'emploi de moins de 30 ans qui débutent un stage ou un emploi	4.061	4.200	97%
Axe 2: L'accès à l'emploi pour tous				
CDR	Nombre d'actions d'évaluation des compétences	1.972	480	411%
CDR	Nombre de contacts individuels pris avec les CE	13.695	6.000	228%
Consultants employeurs	Nombre d'offres d'emploi enregistrées (offres select+direct online)	118.025	144.000	82%
Consultants employeurs	Nombre de contacts avec les employeurs	108.539	108.000	100%
plateforme autocréation emploi	Nombre de professionnels d'aides à la création de son emploi membre de la plateforme de réseautage	46	25	184%
plateforme autocréation emploi	Professionnels de l'aide à la création de son emploi contactés afin de participer à la plateforme	165	25	660%
IT-crea	Nombre de professionnels utilisateurs de l'outil	197	74	266%
EURES	Nombre d'outils de communication créés	11	5	220%
EURES	Nombre de déplacement à l'étranger pour renforcement du réseau	37	80	46%
Axe 3: Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacée d'exclusion				
Crèches	Nombre de places de crèches mises à disposition	297	540	55%
Service diversité	Nombre de nouvelles entreprises conventionnées dans le cadre d'un plan diversité	50	300	17%
Service diversité	Nombre d'actions d'échange de pratiques professionnelles	984	250	394%

⁹ Les données de 2017 sont manquantes. Ce qui explique le niveau peu élevé du taux de réalisation.

Clauses sociales	Nombre de clauses sociales où Actiris est intervenu dans un rôle de conseil, de rédaction ou d'orientation	163	120	136%
Clauses sociales	Nombre d'entreprises différentes contactées	90	300	30%

Source: IDEA Consult sur base des données Actiris



3.4. Résultats des mesures du FSE

Dans cette partie, afin d'évaluer les résultats des mesures mises en œuvre dans le cadre du PO FSE, nous examinons la situation des bénéficiaires des actions des trois axes au terme de leur participation. Nous considérons pour cela les participants qui ont repris des études ou une formation, les participants qui ont trouvé un emploi au terme de leur participation et les participants qui ont trouvé un emploi 6 mois après leur mise à l'emploi.

3.4.1 Axe 1 : assurer une intégration durable des jeunes bruxellois sur le marché du travail

Plus d'un jeune sur 10 trouve un emploi dans les 6 mois

Le premier axe du PO FSE vise à assurer une intégration plus rapide et durable des jeunes sur le marché de l'emploi. Pour atteindre cet objectif, les mesures de l'axe 1 proposent plusieurs types d'actions :

- des actions de sensibilisation à destination des jeunes de l'enseignement secondaire (projet JEEP/JUMP) ;
- des actions de coaching combinés avec un stage ou un premier emploi (Youth Guarantee). ;
- Un emploi, un stage ou une formation (CPE-OIP, stages européens, commandes de formation Bruxelles-Formation et commandes de formation VDAB, YEI-NL) dans le cadre de l'Initiative Emploi Jeunes.

Le tableau suivant examine la situation des personnes qui ont pris part aux différentes actions de l'axe 1 au terme de leur participation.¹⁰

Tableau 8: résultats immédiats des actions de l'axe 1

	2014		2015		2016		2017		2014-2017			
	#	% Total	#	% Total	#	% Total	#	% total	#	hommes	femmes	%** Total
participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	73	3,39%	114	3%	200	4%	203	4%	590	54,2%	45,8%	3,8%
participants obtenant une qualification au terme de leur participation	0	0%	21	1%	39	1%	8	0%	68	66,2%	33,8%	0,4%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	61	2,83%	161	5%	251	5%	207	4%	680	61,2%	38,8%	4,4%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation*	249	11,56%	412	12%	732	15%	45	1%	1 438	53,8%	46,2%	9,3%

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris * les données relatives à la mise à l'emploi 6 mois après la participation ne sont pas stabilisées pour l'année 2017. ** les données sont calculées sur la base du nombre total de participants à l'axe 1 (15.545).

- Nous observons une évolution globalement positive, le nombre de personnes ayant trouvé un emploi ou suivant une formation au terme de leur participation étant en croissance depuis 2014.
- En termes de formation, sur le total des participants (15.545), près de 4% ont repris des études ou une formation au terme de leur participation et 0,4% ont obtenu une qualification au terme de leur participation. Cette dernière donnée reflète les résultats des commandes de formation auprès de Bruxelles-Formation et du VDAB. Dans le cadre de l'axe 1, ces actions sont restées marginales en termes de

¹⁰ Le projet JEEP/JUMP n'est pas inclus car le projet s'adresse à des classes d'élèves de l'enseignement secondaire et ne comptabilise donc pas des participants intégrés dans un projet d'insertion professionnelle

participants (plus d'informations à ce sujet peuvent être trouvées dans les rapports d'évaluation des actions de l'IEJ).

- 4,4% des participants ont trouvé un emploi (y compris d'indépendant) au terme de leur participation.
- Cette part s'élève à 9,3% lorsqu'on examine la mise à l'emploi dans les 6 mois de la participation. Il est important de noter que cette part semble affectée par des données probablement incomplètes pour l'année 2017. En 2016, 15% des participants avaient trouvé un emploi dans les 6 mois de sa participation.
- La distinction en terme de genre permet de montrer que les hommes semblent trouver plus rapidement un emploi que les femmes, 60% des participants ayant trouvé un emploi au terme de leur participation étant des hommes. Toutefois, cette proportion s'équilibre lorsqu'on observe la mise à l'emploi 6 mois après la participation.

3.4.2 Axe 2 : un accès à l'emploi pour tous

Près d'un tiers des bénéficiaires ont trouvé un emploi dans les 6 mois

L'axe 2 a pour objectif d'accroître les taux d'emploi de tous les demandeurs d'emploi bruxellois en renforçant leur accompagnement mais également en améliorant l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi.

Plusieurs types d'actions sont organisées dans ce cadre :

- Un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'un emploi (Guidance Recherche Active d'Emploi et les Ateliers Recherche Active d'Emploi) ;
- Les consultants employeurs qui contactent chaque jour les entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi et les informer sur les services d'Actiris et les mesures d'aide à l'embauche ;
- EURES qui accompagne les chercheurs d'emploi qui désirent travailler à l'étranger.

Le tableau suivant examine la situation des personnes qui ont pris part au GRAE et aux ARAE à l'issue de leur participation. Les actions des consultants employeurs et EURES ne peuvent être évaluée directement en termes de mise à l'emploi.

Tableau 9: résultats immédiats des actions de l'axe 2

	2014		2015		2016		2017		2014-2017			
	#	% Total	#	% Total	#	% Total	#	% Total	#	hommes	femmes	% Total**
participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	0	0%	309	2%	214	2%	299	2%	822	48,7%	51,3%	2,3%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	0	0%	398	3%	372	3%	364	3%	1134	45,1%	54,9%	3,1%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation*	0	0%	3 472	27%	3 283	30%	0	0%	6755	52,1%	47,9%	18,5%
participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre d'indépendant, six mois après la fin de leur participation	0	0%	58	16%	73	13%	0	0%	131	58,8%	41,2%	7,4%** *

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris. *les données de 2017 ne sont pas encore disponibles,**calculé sur base du nombre total de participants à l'axe 2 (36.461),***calculé sur base du nombre total de travailleurs âgés de plus de 54 ans (1.760),

L'analyse des résultats de l'axe 2 montrent que :

- 2% des participants (sur un total de 36.461) ont repris des études ou une formation à l'issue de leur accompagnement ;
- 3% des participants ont trouvé un emploi (y compris comme indépendant) à l'issue de leur participation ;
- 6 mois après la fin de leur participation, 30% des participants avaient trouvé un emploi en 2016 (l'année 2017 n'est pas pris en compte, les données n'étant pas encore disponibles) ;
- Concernant les travailleurs âgés, en 2016, 13% des travailleurs âgés de plus de 54 ans (sur un total de 1.760) ont trouvé un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur accompagnement.
- En terme de genre, les résultats sont équilibrés. La part de femmes ayant trouvé un emploi immédiatement après l'accompagnement est ici légèrement plus élevée que les hommes (54,9% contre 45,1%).

3.4.3 Axe 3 : améliorer l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

1 bénéficiaire sur 5 a trouvé un emploi dans les 6 mois

Le troisième axe vise à faciliter l'inclusion des groupes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi en réduisant leurs obstacles au marché du travail et en assurant la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Les actions de l'axe 3 s'adressent donc tout particulièrement à un public précarisé. Quatre projets font l'objet d'un financement dans le cadre du PO FSE :

- Le projet CPAS : des job-coachs offrent un accompagnement individualisé aux bénéficiaires du revenu d'intégration social dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle ;
- Le service Link d'Actiris offre un suivi individualisé aux chercheurs d'emploi en fin de formation ou expérience qualifiante ainsi qu'aux personnes ayant bénéficié d'un article 60 ;
- Le projet Structures d'accueil met des places de crèches à disposition des parents chercheurs d'emploi ;
- Le service Diversité d'Actiris accompagne les entreprises dans la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Il soutient les entreprises dans l'élaboration d'un plan de diversité ;
- La cellule « Clauses sociales » d'Actiris joue un rôle de conseil, de rédaction et d'orientation pour les organisations qui souhaitent intégrer une clause sociale dans un marché public.

Le tableau suivant examine la situation des personnes qui ont bénéficié du projet CPAS, des services de Link et des structures d'accueil. Les deux derniers projets n'ont pas d'effet direct mesurables sur la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Tableau 10: résultats immédiats des actions de l'axe 3

	2014		2015		2016		2017		2014-2017			
	#	% Total	#	% Total	#	% Total	#	% Total	#	Hommes	Femmes	%** Total
participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	203	1,5%	93	0,8%	163	1%	209	1,14%	668	39,8%	60,2%	0,6%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	1871	13,9%	1434	13,1%	529	3%	795	4,32%	4 629	58,4%	41,6%	4,1%
participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation*	0	0%	43	0,4%	3994	23%	0	0%	4 037	56,9%	43,1%	3,6%



participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre d'indépendant, six mois après la fin de leur participation	0	0%	2	0,5%	97	17%	0	0%	99	59,6%	40,4%	4,6%* **
--	---	----	---	------	----	-----	---	----	----	-------	-------	-------------

Source : IDEA Consult sur base des données d'Actiris. *les données de 2017 ne sont pas encore disponibles, ** calculé sur base du nombre total de participants à l'axe 3 (112.223), ***calculé sur base du total des travailleurs âgés de plus de 54 ans (2.143),

- Seuls 0,6% des participants (sur un total de 112.223) ont repris des études ou une formation au terme de leur participation ;
- 4% des participants ont trouvé un emploi (y compris en tant qu'indépendant) au terme de leur participation. Nous observons que cette part était plus élevée en 2014 et 2015 (14% et 13%). Une explication peut résider dans le fait que le service Link a progressivement accueilli un public de plus en plus divers (intégration des contrats PTP et contrats d'insertion) et dont la réintégration est plus complexe à assurer ;
- En 2016, 23% des participants avaient trouvé un emploi 6 mois après la fin de leur participation. Les chiffres pour 2017 n'étant pas stabilisé, il n'est pas possible d'avoir une estimation pour l'ensemble de la période ;
- En 2016, 17% des travailleurs âgés de plus de 54 ans ont retrouvé un emploi 6 mois après leur participation ;
- En termes de genre, les proportions sont équilibrées. Notons toutefois que les femmes sont plus nombreuses à reprendre une formation (60,2%) tandis que leur part est plus faible parmi les participants qui ont trouvé un emploi.



3.5. Conclusion intermédiaire

La réalisation des différentes mesures se déroulent de manière optimale

Dans cette partie, nous avons analysé dans un premier temps l'état d'avancement de l'ensemble des actions cofinancées par le FSE. Le budget utilisé pour les trois axes équivaut aujourd'hui à 20% du budget total tandis que pour la plupart des actions les objectifs ont été réalisés à 60% de l'objectif final prévu pour 2023. Certaines ont d'ailleurs déjà largement dépassé leur objectif. En termes budgétaires, il est à présent important d'accélérer le rythme de consommation afin que l'ensemble du budget puisse être utilisé avant 2023.

Le nombre de bénéficiaires est également en constante augmentation, ce qui témoigne d'un succès croissant des différentes actions auprès de leur public-cible. Il semble par ailleurs que le public-cible de chaque mesure ait bien été atteint.

Sur base de l'ensemble de ces constats la réalisation des différentes actions semblent se dérouler de manière très positive. Toutefois, étant donné la part encore élevée de budget disponible, les différentes actions disposent encore de marges de manœuvre importantes pour accroître leur nombre de bénéficiaires.

Des résultats positifs pour l'intégration professionnelle des groupes les plus éloignés du marché du travail mais en demi-teinte pour les jeunes

L'analyse des résultats immédiats en termes d'emploi et de formation montre que globalement près d'un participant sur quatre aux actions du PO FSE ont trouvé un emploi dans les 6 mois qui ont suivi leur participation. L'axe 2 est l'axe dont les actions contribuent davantage à la remise à l'emploi de ses bénéficiaires. En effet, près d'un tiers des bénéficiaires ont trouvé un emploi dans les 6 mois. L'axe 3 qui s'adresse à un public précarisé et éloigné du travail a contribué en 2016 à la remise à l'emploi de près d'un bénéficiaire sur cinq. Il s'agit d'un résultat très positif considérant le profil fragilisé du public auquel il s'adresse. L'axe 1 a le taux de mise à l'emploi le plus faible, 15% des jeunes ayant trouvé un emploi dans les 6 mois de leur participation. Ceci démontre une difficulté continue pour les jeunes d'intégrer le marché du travail bruxellois.

Un résultat intéressant concerne les travailleurs âgés de plus de 54 ans car l'axe 2 a permis à 13% de ces bénéficiaires les plus âgés de trouver un emploi dans les 6 mois tandis que cette part monte à 17% pour l'axe 3. Ainsi plus d'un demandeur d'emploi de plus de 54 ans sur 10 a trouvé un emploi à l'issue de sa participation. Ce résultat est particulièrement positif considérant les difficultés pour ce profil de travailleur à retrouver un emploi en fin de carrière.

Les résultats en termes de mise à l'emploi au terme de la participation sont pour l'ensemble des axes relativement faibles (3-4% des participants). Ceci démontre qu'un délai de temps reste nécessaire aux chercheurs d'emploi pour trouver un emploi.

Un résultat étonnant réside dans la part de bénéficiaires qui reprennent des études ou des formations à l'issue de leur participation aux actions du PO FSE. Cette part reste très faible (4% pour l'axe 1, 2% pour l'axe 2 et 0,6% pour l'axe 3), d'autant plus que les chercheurs d'emploi concernés sont le plus souvent faiblement qualifiés.

Nous pouvons en conclure que les différentes actions développées dans le cadre du PO permettent de donner les outils aux chercheurs d'emploi pour faciliter leur recherche d'un emploi et réduire les obstacles de leur activation. Les jeunes restent un public difficile à activer alors que les actions destinées aux personnes les plus éloignées du travail (dont les plus âgés) semblent porter leur fruit.

Toutefois, peu de chercheurs d'emploi semblent convaincus de poursuivre des formations afin d'améliorer leur adéquation avec les demandes des employeurs et semblent ainsi donner la priorité à un emploi immédiat.



4 / Conclusion générale

Dans un contexte économique favorable, les actions du PO FSE ont contribué à l'amélioration de l'emploi des groupes les plus fragiles sur le marché de l'emploi

Le marché du travail bruxellois connaît actuellement une embellie qui semble s'être amorcée depuis 2013 et donc peu de temps avant le lancement des actions du PO FSE. Ces cinq dernières années, le taux d'emploi des bruxellois est reparti à la hausse tandis que le taux de chômage connaît une baisse constante pour atteindre les 15% en 2017. Le taux d'emploi et le taux de chômage des personnes les plus défavorisées sur le marché de l'emploi (les jeunes, les faiblement qualifiés, les ressortissants non européens) présentent également une évolution favorable.

Si ces évolutions sont concomitantes à la mise en œuvre des actions du PO FSE, dans quelle mesure ces actions ont-elles pu contribuer aux améliorations constatées ?

Il est important, dans un premier temps, de revenir sur le contexte économique de ces dernières années. Bruxelles et la Belgique, de manière générale, connaissent depuis 2014 une évolution favorable de leur situation économique : les activités des entreprises sont reparties à la hausse et le nombre d'emplois vacants a connu une hausse significative. Depuis 2017, le nombre d'offres d'emploi reçues par Actiris a en effet atteint des records. Par ailleurs, le phénomène de navette entrante s'est amoindri au profit des bruxellois qui bénéficient de davantage d'opportunités d'emploi dans la capitale¹¹.

D'autre part, il existe d'autres politiques d'activation (Activa.brussels, les titres-services,...) qui ont pu également jouer un rôle significatif.

En tenant compte de ce contexte, plusieurs éléments nous permettent néanmoins d'identifier un effet positif des actions du PO FSE sur le marché du travail bruxellois.

⇒ Une réalisation optimale des actions

Après quatre ans de mise en œuvre, les actions du PO FSE semblent se dérouler de manière optimale : la plupart ont, en effet, atteint un taux de réalisation de 60% et certaines actions ont déjà dépassé leurs objectifs. L'ensemble des actions connaissent par ailleurs un succès croissant d'année en année, en témoignent notamment le nombre de bénéficiaires en augmentation. Néanmoins, afin d'assurer le maintien de ce succès pour les années à venir, il nous semble important d'attirer l'attention sur la faible part de budget consommé jusqu'à présent et la nécessité d'en accélérer la consommation.

⇒ Les actions du PO FSE ont atteint leurs groupes-cibles

Nous avons estimé que, en 2017, près d'un tiers des demandeurs bruxellois ont été atteints par les différentes actions. Ceci démontre que les actions de promotion et de sensibilisation des divers services d'Actiris à l'égard des chercheurs d'emploi ont porté leurs fruits. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi sont en effet intégrés aux actions qui font l'objet d'un cofinancement FSE.

Par ailleurs, l'analyse du profil des bénéficiaires montre que ce sont les groupes les plus fragiles sur le marché de l'emploi qui bénéficient en priorité des diverses actions :

- ✓ près de 80% des jeunes de moins de 25 ans bénéficient des actions de l'axe 1 (Youth Guarantee, Youth Employment Initiative) ;
- ✓ les jeunes de moins de 25 ans représentent également près de 18% des bénéficiaires des deux autres axes ;
- ✓ les personnes faiblement qualifiées sont majoritairement présentes dans l'axe 2 et 3 (56% et 79%).

Les groupes identifiés comme étant les plus défavorisés sur le marché du travail ont donc été bien ciblés par l'ensemble des actions.

⇒ Près d'un bénéficiaire sur quatre a été mis à l'emploi 6 mois après leur participation

En termes de résultats, sur base des données de 2016 (dernières données stabilisées), nous avons montré que les trois axes ont contribué à la mise à l'emploi de près de 24% de leurs bénéficiaires. L'axe 2 est l'axe dont les actions

¹¹ Rapport 2018 du Conseil supérieur pour l'emploi; Rapport 2017 de l'Observatoire bruxellois de l'emploi.



ont contribué au plus grand nombre de mise à l'emploi : près d'un tiers des bénéficiaires ont, en effet, trouvé un emploi dans les 6 mois. L'axe 3 présente également des résultats positifs considérant le profil fragilisé auquel il s'adresse : près d'un bénéficiaire sur cinq a en effet trouvé un emploi 6 mois après sa participation. L'axe 1 qui s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi a par contre le taux de mise à l'emploi le plus faible avec un taux de 15% de jeunes. Ce résultat atteste de la difficulté pour les jeunes d'intégrer le marché du travail bruxellois.

La plupart des objectifs de la stratégie EU2020 ne seront pas atteints à Bruxelles en 2020

Malgré ces évolutions positives, la plupart des indicateurs bruxellois, tant sur le plan de l'emploi qu'en matière d'éducation, restent encore éloignés des objectifs fixés par la Belgique.

Figure 12: Rappel des objectifs et situation actuelle de la RBC

Objectifs	Bruxelles		Belgique 2020
	2013	2017	Objectifs
Taux d'emploi (20-64 ans)*	56,8%	60,8%	73,2%
Sous-objectifs:			
Taux d'emploi des femmes (20-64 ans)*	52,4%	54,6%	69,1%
Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)***	43,6%	48,5%	50%
NEET – part des jeunes qui ne travaillent pas et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation, Eurostat**	18,7%	13,3%	8,2%
Différence entre le taux d'emploi des Belges et le taux d'emploi des citoyens non-EU (20-64 ans)***	n.d%	19,1%	Moins de 16,5%
Taux de décrochage scolaire**	17,7%	12,9%	9,5%
Part de la population âgée de 30 à 34 ans possédant un diplôme de l'enseignement supérieur **	45,8%	54,4%	47%

Source : * VIEW.BRUSSELS (anciennement Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail et de la formation, ** Eurostat, *** Statbel, Enquête sur les forces de travail.

Ces objectifs ne seront probablement pas atteints au niveau bruxellois pour l'année 2020. Bruxelles est par ailleurs la région du pays qui connaît les conditions socio-économiques les moins favorables du pays (taux de chômage le plus élevé, taux d'emploi le plus bas, taux de décrochage scolaire le plus élevé et le taux de NEET le plus élevé) alors qu'elle concentre la plus grande part d'emploi intérieur.

L'inadéquation des compétences des personnes faiblement qualifiées reste un défi

Si près de 25% des bénéficiaires ont trouvé un emploi 6 mois après leur participation, nous avons pu constater que la part de chercheurs d'emploi qui reprennent des études ou une formation reste très faible (4% pour les jeunes bénéficiaires de l'axe 1, 2% pour l'axe 2 et 0,6% pour l'axe 3). Peu de bénéficiaires ont donc été convaincus à la suite de leur accompagnement de se former davantage. Le manque de qualification reste pourtant un frein majeur dans la mise à l'emploi durable des demandeurs d'emploi.

A Bruxelles, plus particulièrement, l'emploi intérieur est composé de postes qualifiés voire très qualifiés et l'inadéquation persistante entre les besoins des employeurs et le profil des chercheurs d'emploi risque de freiner l'évolution du taux d'emploi des personnes les moins qualifiées. L'intégration durable des personnes peu qualifiées et leur adéquation avec les demandes des employeurs restent donc un défi majeur pour la Région de Bruxelles-Capitale.